

Nous savons par un document contemporain quel était alors le personnel occupé aux travaux de la fabrique. Le 13 février 1554, M^e Mathieu de Vauzelles présentait au Consulat une requête au nom des « maistres faisans la manufacture des draptz de soye », et disait dans cette requête : « Icelle manufacture de laquelle aujourd'huy vivent en cestedicte ville plus de douze mil personnes accroistra et augmentera au grand prouffict honneur et utilité de ladicte ville. »

La fabrication du velours, du taffetas, des draps de soie, des toiles d'or ou d'argent, était alors réglée d'une façon générale par l'ordonnance du 4 décembre 1554.

Nous ne ferons pas l'histoire de l'étoffe de soie qui serait cependant si curieuse, quoique limitée à notre fabrique, étroitement liée comme le serait cette histoire avec celle des évolutions de l'art, du goût et de la mode, dont le cours n'est jamais imprévu, quoi qu'on dise. L'étoffe de soie est particulièrement intéressante, parce qu'elle est l'expression de la fabrication.

Elle a commencé par être à Lyon la copie de l'étoffe italienne; elle gardait même le nom de celle-ci. Les damas étaient à la façon de Venise ou de Lucques, les velours à la façon de Gênes, le taffetas léger était dit de Florence, etc. Les modes italiennes s'imposèrent pendant un temps assez long. Petit à petit les influences flamandes, espagnoles, allemandes, pénétrèrent. On reproduisit à Lyon d'autres étoffes étrangères : la *ferrande* ou *ferrandine* est l'imitation en soie et laine d'une serge espagnole; une étoffe irlandaise a fourni le type du droguet, etc. Puis le génie français se fit jour. Petit à petit aussi, il y eut moins de fixité dans les types de l'étoffe, une moindre apparence de richesse et d'éclat.